

La technosanté se profile

Sommaire

PLFSS 2011 : les médicaments orphelins agitent le Parlement.....	p. 8
Dispositifs médicaux : un accord cadre pour 2011	p. 10
URPS : la bataille de la représentativité	p. 16
Contrefaçon médicamenteuse : l'alerte est mondiale	p. 18
Compléments alimentaires : pourquoi la pharma s'y intéresse.....	p. 22
Cancer : maîtriser les coûts des traitements innovants.....	p. 28
Royaume-Uni : la patent box crée la controverse.....	p. 30
Etats-Unis : Porto Rico, la fin du « pharma paradise » ?	p. 32

En 2011, c'est promis, le système de santé va franchir des étapes décisives sur le plan de la modernité. C'est d'abord le déploiement du fameux Dossier médical personnel (DMP), attendu depuis 2004, qui devrait voir le jour. Roselyne Bachelot a indiqué aux députés que les premiers dossiers informatisés seraient proposés dès le mois prochain. Autre annonce, la publication des décrets sur la télémedecine, fin octobre, va permettre de lancer un nouveau chantier de la loi HPST : la téléconsultation. Réservée aux situations de déserts médicaux et soumise à autorisation stricte et à financement fléché par chacune des Agences régionales de santé, la téléconsultation devra rester sous la maîtrise exclusive des professionnels de santé. Pas question, demain, de voir fleurir des sites fantaisistes et des consultations de « docteurs online » sans aucun contrôle des autorités de régulation. On peut s'en féliciter, même si pour le moment le concept de télésanté se résume à un petit nombre d'applications, par rapport aux innombrables possibilités technologiques.

C'est également à partir de janvier prochain que les ARS doivent prendre leurs marques. En 2011, elles sont censées entrer en phase opérationnelle et plusieurs étapes clés sont programmées : élaboration des Projets régionaux de santé (PRS), préparation des Schémas régionaux d'organisation sanitaire et sociale (SROS), premiers contrats avec les professionnels et les communautés hospitalières de territoire... La tâche s'annonce d'autant plus vaste que les ARS n'ont pas encore achevé leur mue : le ministère de la Santé leur a accordé plusieurs mois supplémentaires pour parfaire leur organigramme et élaborer les PRS. Et la loi de finances pour 2011 réclame déjà des coupes budgétaires dans la gestion des ARS.

Ces deux exemples – télémedecine et ARS – montrent sans aucun doute qu'une nouvelle dynamique est en route pour abattre les cloisons traditionnelles du monde de la santé. Attention, cependant, à ce que ces grandes manœuvres ne se déroulent pas sans l'adhésion des professionnels de santé. A défaut, le risque est réel de se limiter à des réformes de « technostructure », sans impact sur les modes de travail et de consommation des soins. ■

Hervé Réquillart
Directeur des rédactions de *Pharmaceutiques*